



FORMATION D'ÉTAT-MAJOR ANTIPOLLUTION MER

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à informer sur les risques de pollution accidentelle liés à l'activité maritime ainsi qu'à former à la recherche de données sur la pollution, à la gestion de la crise et au traitement de la pollution en mer.

Elle apporte aux participants une connaissance pratique et concrète sur les dangers pour l'homme et l'environnement des hydrocarbures et produits chimiques déversés dans le milieu marin, l'organisation française de la lutte en mer contre les pollutions accidentelles, les aspects stratégiques, réglementaires et techniques de l'intervention contre une pollution accidentelle.

A l'issue, les personnels ainsi formés seront capables d'intégrer un PC de gestion de crise et de s'impliquer dans l'élaboration de plans d'urgence de lutte en mer.

PUBLIC

Officiers et responsables de la Marine nationale
Agents pouvant être impliqués dans l'organisation ORSEC maritime ou terrestre

Acteurs du transport maritime susceptibles d'être impliqués dans la gestion d'un accident maritime

THÈMES

- Le comportement des produits déversés en mer ;
- Le repérage des nappes ;
- Les outils d'aide à la décision ;
- La gestion et la conduite de la crise ;
- Les aspects juridiques et réglementaires nationaux (plans de secours, AEM) et internationaux (conventions maritimes internationales : MARPOL 73/78, OPRC 90, CLC, FUND, BUNKER...) ;
- Les stratégies de lutte en mer (dispersion, confinement, récupération, intervention sur substances dangereuses) ;
- La communication vers les médias ;
- Des cas concrets.

Ces thèmes sont illustrés par un exercice papier et des travaux dirigés.

SESSIONS

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 15 et 20

Intervenants : Cedre, juriste, Préfecture maritime, CEPOL, DML, CROSS, consultant (journaliste)

Niveau OMI : 3

Programme défini avec le CEPOL

Durée : 4 jours, du lundi 8 h 30 au jeudi 16 h

Nombre d'heures de cours : 31 h

Lieu : Cedre, Brest

Dates 2019 : Session 1 : 25-28 mars

session 2 : 30 septembre - 3 octobre

Se préparer : prendre connaissance des textes composant le dispositif réglementaire ORSEC maritime de sa façade maritime. Tenue civile

Inscriptions : auprès du Cedre, sauf Marine nationale* et Ministère de l'Environnement/DAM**

Tarif HT : (hors Marine nationale* et Ministère de l'Environnement/DAM**) 2175 €. Les tarifs comprennent les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners et les documents de cours.

*Marine nationale : s'adresser au Ceppol

**Ministère de l'Environnement/DAM : s'adresser à l'ENSAM de Nantes

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTE pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 20 décembre 2018.